

**Conseil économique et social**Distr.: Limitée
7 mars 2007Français
Original: Espagnol**Commission des stupéfiants**

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Trafic et offre illicites de drogues**Argentine: projet de résolution****Renforcement des systèmes d'information sur le trafic illicite de drogues et le détournement de précurseurs***La Commission des stupéfiants,*

Ayant à l'esprit la résolution 59/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée encourageait les États Membres à étudier la possibilité de mettre en place des programmes opérationnels de profilage des produits chimiques et les invitait à appuyer ces programmes dans la mesure du possible,

Rappelant la résolution 60/178 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2005, dans laquelle l'Assemblée soulignait que la collecte de données, l'analyse et l'évaluation des résultats des politiques nationales et internationales actuelles étaient des outils indispensables pour élaborer des stratégies de lutte contre la drogue qui soient rationnelles et reposent sur des faits, et encourageait les États Membres à affiner et institutionnaliser les outils de contrôle et d'évaluation et à utiliser les données disponibles pour échanger et partager l'information à tous les niveaux,

Rappelant également la résolution 2001/14 du Conseil économique et social en date du 24 juillet 2001, dans laquelle le Conseil recommandait aux États de faciliter la mise au point et la diffusion de méthodes d'analyse relatives à la caractérisation des drogues et à l'établissement du profil des impuretés, ainsi que la mise au point de traceurs chimiques, afin de permettre l'identification des tendances de la fabrication et des nouvelles substances utilisées dans la fabrication illicite de drogues,

* E/CN.7/2007/1.



Considérant le travail accompli par la Section scientifique et du laboratoire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la communauté médico-légale internationale,

Considérant les limites analytiques des données statistiques actuellement disponibles sur le trafic illicite de drogues et le détournement de précurseurs et l'importance de la caractérisation des drogues et de l'établissement du profil des impuretés pour obtenir des évaluations plus détaillées,

Notant qu'un échange efficace d'informations sur la caractérisation et le profilage des drogues et des précurseurs réalisés à partir des substances saisies pourrait améliorer non seulement les évaluations nationales, régionales et internationales du problème, mais aussi les informations opérationnelles sur l'origine des drogues illicites, les caractéristiques du trafic et les réseaux de distribution,

Considérant les efforts déployés par différents États pour établir des profils et créer, à partir de ces profils, des bases de données pour améliorer les systèmes d'information sur le trafic illicite de drogues et le détournement de précurseurs,

1. *Affirme* qu'il est nécessaire de promouvoir les études systématiques qui facilitent la création de bases de données permanentes sur la caractérisation et le profilage des drogues, ainsi que sur l'utilisation de produits chimiques dans la fabrication illicite de drogues;

2. *Encourage* les États Membres à renforcer leur capacité à élaborer de manière systématique des études sur la caractérisation et le profilage des drogues et l'identification des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues;

3. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en coopération avec les États Membres et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires:

a) De mettre au point des activités de formation et d'échange de connaissances techniques en vue de renforcer la capacité des États Membres à mener des études systématiques sur la caractérisation et le profilage des drogues et sur l'identification des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues;

b) De promouvoir l'harmonisation des pratiques et des procédures ainsi que l'échange d'informations entre les États Membres.